



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)

11 Laurier St./11, rue Laurier

8C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Munitions 9mm Munitions friables sans plomb 9 mm Luger (9 x 19 mm)	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-224232/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-224232	Date 2022-09-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BK-370-28735	
File No. - N° de dossier 370bk.M7594-224232	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-10-26 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ruest(370BK), Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 370bk
Telephone No. - N° de téléphone (819) 360-7799 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification no 003 vise à répondre aux questions :

Q.5

La GRC pourrait-elle envisager une variation de pression au-delà d'une pression moyenne maximale de 37 800 lb/po2 à des températures non ambiantes?

R.5

Non, la GRC n'acceptera pas que la pression moyenne maximale dépasse 37 800 lb/po2 à des températures non ambiantes.

Q.6

Le Canada accorderait-il une prolongation de deux semaines à la date de clôture du 12 octobre, 2022?

R.6

Oui, le Canada convient de prolonger la date de clôture jusqu'au 26 octobre, 2022 – Heure Avancée de l'Est (HAE)

A l'article 6.3.1 Quantités optionnelles (dans les 36 mois suivant l'attribution du contrat conformément à l'annexe A)

Supprimer :

L'entrepreneur accorde au Canada deux (2) options d'acquérir **des Munitions friables sans plomb 9 mm Luger (9 x 19 mm) (article de la GRC n° 127820)** conformément aux annexes A et B et ses annexes associées aux modalités et au prix établis dans le contrat résultant.

Les options peuvent uniquement être exercées par l'autorité contractante, et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. Plusieurs modifications de contrat peuvent être émises dans les **36** mois suivant l'attribution du contrat.

Insérer :

L'entrepreneur accorde au Canada l'option d'acquérir **des Munitions friables sans plomb 9 mm Luger (9 x 19 mm) (article de la GRC n° 127820)** conformément aux annexes A et B et ses annexes associées aux modalités et au prix établis dans le contrat résultant.

Les options peuvent uniquement être exercées par l'autorité contractante, et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. Plusieurs modifications de contrat peuvent être émises dans les **36** mois suivant l'attribution du contrat.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.